

Délibération n° 2022-06-01_052

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 1er juin 2022

Objet : DEMANDE
D'ADHESION A LA
COMPETENCE IRVE

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
25 mai 2022

Nombre de délégués :

En exercice : 140

Présents : 65

Pouvoir : 3

Votants : 68

Pour : 61

Contre : 0 –

Abstention : 1 – (BOYER
Michel)

L'an deux mille vingt-deux, le premier juin à dix-huit heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, en visiconférence, salle de réunion TE-63, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, DEROSSIS (SIE) David, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LEOTY Daniel, VIAL Christophe, DOMINGO Marcel, DUMAS Daniel, MARTINEZ Gérard, RAYNAUD Jérôme, BELGARDE Joseph, PRADIER Alain, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, BOYER Michel, BOUCHEIX Joseph, FERRY Mathieu, GROSSHANS Michel, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, DAUPHIN Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, COUPAT Sylvie, TOURLONIAS Vincent, MORISON Georges, JEROME Christian, DURANTIN Christian, GAUMY Francis, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, AUBRY Jacques, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BRIAT Dominique, FAIDY Eric, HACHEMI-LANSON Nouredine, RAYNAL Roger, RAY Raïssa, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, SANCHEZ Nicolas, JOURDY Isabelle, DEROSSIS (TDM) David

Suppléants ayant pouvoir :

PELISSIER Patrick, TARDIVEL Ghislain, BARRAUD Pierre, GHESQUIERE Chantal, MANCHERON Louis, WEIBEL Thomas, ZANNA Bertrand

Pouvoirs :

DURAND Jean-Paul donne procuration à GUELON René,
FRITEYRE Lilian donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien,
DAVID Marie donne procuration à AUBRY Jacques

Secrétaire de séance : Mme BRUN

DEMANDE D'ADHESION A LA COMPETENCE IRVE

Synthèse des retours des collectivités

- 55 délibérations de transfert de compétence des communes ;
- 3 délibérations d'EPCI à fiscalité propre (API, CAM et RLV)
- 2 transferts de compétence sans accord de pose de la borne prévue :

Cela représente un total de 192 communes et une population concernée de 511 000 habitants, soit environ 76% de la population Puydomoise.

Vu l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 5.1 des statuts du SIEG du Puy-de-Dôme en vigueur approuvé par arrêté préfectoral le 17 août 2018 ;

Vu les délibérations du 20 janvier 2018 et du 8 décembre 2018 du SIEG du Puy-de-Dôme réuni en Comité Syndical, portant conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence en Infrastructures de Charge pour les Véhicules Électriques ;

Vu les délibérations prises par chaque commune membre aux dates détaillées ci-après et transmise au TE63 depuis la délibération du 04 février 2021 :

- Rochefort-Montagne – délibération en date du 22 mai 2022
- Arlanc – délibération en date du 23 mai 2022
- Lezoux – délibération en date du 28 février 2022

Figure 1 : état des nouvelles demandes de transfert de compétence IRVE

Il est proposé au Comité Syndical d'acter le transfert de la compétence Infrastructures de Charge pour les Véhicules Électriques des communes suivantes à la date de prise d'effet mentionnée ci-dessous

Au 01/03/2022 : Lezoux

Au 01/06/2022 : Rochefort Montagne et Arlanc

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME